

VAUD POUR VOUS

Améliorer l'orientation et l'accompagnement social :

Vers un appui social à la population

Depuis 2019, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) regroupe l'entier des responsabilités liées aux dispositifs sociaux et médico-sociaux du canton. Après deux ans d'activité, malgré les événements liés à la crise sanitaire qui ont retardé certains travaux, nous pouvons livrer une série de constats. En premier lieu, le travail des intervenant-e-s de chaque régime et des associations est de qualité. Les bénéficiaires sont suivis et les prestations sont servies. Malgré ce constat, nous observons plusieurs difficultés, notamment lors des transitions, dans la coordination entre les institutions ou services ou encore au moment de ruptures dans les parcours de vie comme une modification des revenus (à la baisse comme à la hausse), de l'état de santé ou de la composition du ménage.

Le système des prestations ou des régimes ne pourra que difficilement être simplifié en raison de diverses contraintes (bases légales de différents niveaux, exigence de contrôles, financement multiples). Une meilleure accessibilité aux conseils et accompagnements sociaux disponibles à la population pourrait en revanche être envisagée.

Les besoins d'accompagnement social ne doivent pas se focaliser aux seul-e-s usagères et usagers de l'aide sociale au sens strict du terme. Si les événements qui touchent un ménage ne le conduisent pas forcément à l'aide sociale, ils peuvent tout de même rendre très fragile son équilibre financier ou nécessiter des conseils ou une orientation. Le dispositif d'appui social permet de proposer un accompagnement aussi à des personnes qui ne remplissent pas les critères pour l'octroi d'une prestation financière. Toutefois, ce pan de l'activité reste aujourd'hui peu développé, hétérogène ou fragmenté. Rares sont également les personnes au chômage, à l'AI ou au bénéfice des prestations complémentaires qui y recourent ou savent à qui s'adresser.

À cela s'ajoute le constat que l'accès aux nombreuses prestations peut se révéler complexe pour les personnes qui font face à des difficultés d'ordre social. La population peut être confrontée à des freins et des obstacles pour arriver aux prestations dont elle aurait besoin, risquant ainsi une péjoration de leur situation et des effets négatifs sur leur santé. Ils peuvent également renoncer à effectuer certaines démarches au vu de leur complexité (problématique du non-recours).

Partant de ces constats, dans un but de prévention et de lutte contre la précarité, la DGCS souhaite développer un programme d'appui social à la population¹ permettant de mieux utiliser et coordonner les prestations existantes au travers d'un **appel à projets** aux partenaires du terrain.

Forts des différents projets pilotes qui seront soumis et de l'expérience sur le terrain, il sera possible de définir le(s) projet(s) le(s) plus adéquat(s) et le(s) plus pertinent(s) pour répondre aux enjeux abordés ci-dessous et d'envisager leur éventuelle pérennisation voire leur généralisation sur l'ensemble du territoire vaudois.

¹ On entend par appui social à la population : « un accueil ou un accompagnement personnalisé proposé à toute personne confrontée à des questions d'ordre social (sans distinction). Cet appui peut consister en une écoute, un soutien, une information, une orientation, un conseil, ou un suivi adapté à la situation individuelle. Il favorise l'intégration sociale, l'entraide, le maintien à domicile, et encourage les personnes à développer leur pouvoir d'agir. » (fusion des Art. 24 LASV, Art. 10 Laprams et Art. B al. 1. Normes CSIAS).

1. Buts et objectifs :

But général

Mettre en place un **appui social à la population** qui permette à chaque habitant·e du Canton de Vaud d'être accompagné·e, sans conditions, sans contrainte administrative ni stigmatisation, lorsqu'une personne se trouve confrontée à des difficultés sociales momentanées ou durables.

Objectifs et enjeux :

Favoriser l'émergence de projets d'appui social autour de l'un ou plusieurs des axes suivants :

1. Détection précoce des situations

Détecter les situations le plus tôt possible et prévenir le recours durable aux prestations sociales ainsi que la détérioration de l'état de santé (mentale ou/et physique).

Comment réussir à atteindre les personnes dès les premières difficultés afin de prévenir les dégradations des situations ?

2. Accessibilité

Faciliter l'accès aux prestations que cela soit en termes de lieux d'accueil, en favorisant une écoute bienveillante dans des espaces accueillants, en adaptant les communications, etc.

Comment améliorer l'accessibilité aux prestations et permettre à chacun·e d'y recourir lorsqu'ils et elles en ont besoin ?

3. Coordination des acteurs

Améliorer la coordination entre les prestations existantes et les professionnel·le·s de l'appui social afin de favoriser l'accompagnement des bénéficiaires vers les relais adéquats et durant leur parcours.

Comment améliorer la coordination afin que les compétences de chacun·e puissent répondre aux besoins des publics recourant aux prestations ?

4. Besoins non couverts

Comblent les lacunes de suivi et d'accompagnement des dispositifs existants, notamment au moment des transitions entre les différents régimes sociaux ou au cours des parcours de vie.

Comment permettre à chacun·e de pouvoir bénéficier de l'appui dont il ou elle a besoin ?

5. Participation des bénéficiaires

Associer les usagères et usagers à la définition des prestations, leur conception, leur mise en œuvre et leur évaluation.

Comment intégrer les bénéficiaires dans les étapes de réalisation des prestations d'accompagnement ?

6. Modalités d'intervention

Proposer des modalités d'intervention diversifiées et adaptées aux besoins des personnes nécessitant un appui, que cela soit dans la forme proposée et/ou dans les profils qui le mettent en œuvre (bénévoles, pairs, assistant-e social-e, administratif, etc.).

Quelle forme d'appui social proposer afin d'être au plus près des besoins de la population ?

7. Information et communication

Améliorer la communication et l'information à la population autour des prestations sociales.

De quelle manière communiquer efficacement aux publics concernés l'existence des prestations et comment solliciter ces dernières ?

2. Projets-pilotes :

Public cible

L'ensemble des habitant-e-s du Canton se trouvant momentanément ou durablement confronté à une problématique sociale.

En complémentarité de l'ouverture générale à toute la population, les publics suivants feront l'objet d'une attention particulière :

- Les personnes qui connaissent des ruptures dans leurs parcours de vie (divorce, décès d'un proche, maladie, accident, ...)
- Les personnes qui ne sont pas au bénéfice d'une prestation financière, qui font face à un refus de prestations, qui sont entre deux prestations ou avec des prestations minimales (subsidés).
- Les personnes qui connaissent des transitions dans leur vie (sortie de formation, entrée dans le monde professionnel, fin d'activité, retraite, mariage, veuvage, naissance, parcours migratoire, passage d'un régime assurantiel à un autre, proches aidants).

Destinataires de l'appel à projet :

Les partenaires sollicités pour répondre à cet appel à projet figurent en annexe 1 de ce document.

Critères de choix

Les projets soumis devront :

- Répondre au minimum à un des objectifs généraux mentionnés au point 1. Idéalement, ils combineront plusieurs objectifs.
- Mettre l'accent sur une approche généraliste, sans conditions d'accès et non-stigmatisante qui prenne en compte les capacités des personnes et les fragilités propres au public cible.
- Favoriser la mise en lien des bénéficiaires vers le relais adéquat.
- Proposer de préférence un projet interinstitutionnel ou favorisant la coordination du réseau socio-sanitaire vaudois.
- Intégrer la participation des bénéficiaires dans certaines phases du projet.
- Innover en présentant des prestations d'appui social ou d'accompagnement social qui n'existent pas encore ou des modalités d'intervention nouvelles.

Les projets devront, à l'issue de la phase pilote et si l'évaluation est concluante, pouvoir être généralisés à l'ensemble du Canton. Ainsi, si, dans sa phase pilote, le projet peut être situé dans une zone

géographique particulière du Canton, le soumissionnaire devra cependant démontrer dans quelle mesure le projet pourrait se généraliser.

Les prestations peuvent être fournies par des professionnel-le-s et/ou des bénévoles ou des pairs².

Le choix des projets retenus visera à inclure la plus grande variété et représentativité possible (intervenant-es, publics, régions, lieux, pairs, etc.).

Processus de sélection des projets

Les projets sont transmis à la DGCS qui assurera le secrétariat du projet. Un comité composé par des représentants de la DGCS, des régions d'actions sociales et des partenaires associatifs se chargera de faire une analyse des dossiers reçus. Les résultats de cette analyse seront transmis au Conseil de politique sociale (organe regroupant des représentants politiques cantonaux et communaux) qui décidera des projets retenus. Le comité participera également à la co-construction de différentes phases du projet.

3. Livrables attendus

- Définition du projet (cf. canevas de présentation en annexe)
- Tout autre document nécessaire à l'explication de votre projet

Votre soumission comprenant l'ensemble des livrables sous format PDF en un seul document est à envoyer par e-mail à l'adresse vaudpourvous@vd.ch.

4. Durée de la phase pilote

La phase pilote courra sur une période allant de 6 mois à 2 ans, selon la date de lancement du projet.

5. Financement

La DGCS dispose d'un budget permettant le co-financement des projets. Une participation des institutions sera demandée pour tout projet. D'autres sources de financement pourraient être sollicitées, par exemple via des fonds de réserve, des fonds propres, des participations d'autres organismes, des dons, etc.

La DGCS est ouverte à financer aussi bien des projets de faibles ampleurs que des projets plus ambitieux pour autant que le budget demandé soit en adéquation à la volumétrie des prestations offertes. Le financement des projets-pilotes sera validé pour une durée déterminée.

6. Échéance pour le dépôt du projet

Deux délais sont proposés pour le dépôt des documents du projet :

Délai 1 : 13 mai 2022

Délai 2 : 23 septembre 2022

² Par ce terme nous désignons une personne qui a vécu des expériences partagées ou similaires à celles des usagers ou bénéficiaires de prestations. Selon ses expériences de vie, il détient un savoir expérientiel lui conférant un grand nombre d'habiletés et de connaissances. Ainsi il peut partager et utiliser son savoir expérientiel lors de ses interventions auprès de ses pairs et/ou de son équipe de travail.

7. Autre appel à projet dans le cadre de « Vieillir 2030 »

L'appel à projet concernant les axes stratégiques de « Vieillir 2030 » diffère de celui-ci. Les partenaires sollicités et intéressés à déposer un futur projet pilote pourront choisir de répondre à l'un des appels à projet ou aux deux avec des propositions distinctes vu les différences en termes d'objectifs et de cible. Une coordination entre les deux équipes de projet sera faite autour des projets déposés.

Personnes de contact :

Léa Fazenda, responsable du pôle PASO
Tél : +41 21 316 52 83
lea.fazenda-muller@vd.ch

Anna Wahli, cheffe de projet du pôle PASO
Tél : +41 21 316 51 99
anna.wahli@vd.ch

Annexe 1 : Liste d'envoi invitation au projet « Vaud pour vous » :

- Régions d'Action Sociale
- CSIR
- FVP
- Services sociaux des hôpitaux (via la FHV)
- Caritas Vaud
- CSP Vaud
- AVASAD
- Pro-Infirmis
- Pro-Senectute
- Réseaux de santé (4 régions)
- Unisanté « Département vulnérabilités et médecine sociale » et Polyclinique
- Profa
- LVC
- Union des communes vaudoise (UCV)
- Association des communes vaudoises (AdCV) :
- Appartenances
- EVAM
- Bureau Cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)
- EPER
- Croix-Rouge vaudoise
- ProXy
- Bénévolat Vaud
- Pro Familia Vaud
- Entraide Familiale Vaudoise
- Mère Sofia
- Relais
- AACT
- Zone bleue
- AFQM
- Point d'eau
- Sleep in Association
- Armée du Salut
- BIF
- Elles Entr'aide
- Graap
- Forum Handicap Vaud
- Insertion Vaud
- AVIVO
- Vogay
- Fleur de pavé
- Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)
- Aide suisse à la montagne
- Cellule Agridiff de Prometerre
- SVM (société vaudoise de médecine)
- MFV (médecin famille Vaud)
- GPV (groupement pédiatres vaudois)
- GPPV (groupement psychiatres psychothérapeute vaudois)
- CVAJ
- LVR (Ligue vaudoise contre le rhumatisme)